



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/028

Genève, le 18 mai 2015

CONCERNE :

### Soumission des rapports annuels en version informatisée

1. Lorsque le Secrétariat reçoit les rapports annuels des Parties<sup>1</sup>, il en envoie une copie au PNUE - Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), qui saisit les données statistiques dans la base de données sur le commerce CITES<sup>2</sup>. Le PNUE-WCMC maintient cette base de données à travers un contrat avec le Secrétariat.
2. Les rapports annuels contiennent un nombre considérable de données. C'est pourquoi la Conférence des Parties, dans sa résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP17) :  
*PRIE instamment chaque Partie d'envisager de préparer ses rapports nationaux sur ordinateur, et de les soumettre en version informatisée.*
3. Le Secrétariat demande que, si possible, les Parties soumettent leurs rapports en format électronique, soit par courriel à [info@cites.org](mailto:info@cites.org), soit sur CD-ROM ou sur un autre périphérique de stockage tel qu'une clé USB (Universal Serial Bus). Les Parties qui soumettent leurs rapports en format électronique ne sont pas tenues d'en envoyer une copie imprimée.
4. Pour simplifier le processus de téléchargement des données dans la base de données sur le commerce CITES, les Parties sont priées, si possible, de soumettre leurs rapports sous forme de tableaux électroniques, tels que des tableaux dans des formats Microsoft Excel ou Microsoft Word.
5. Les Parties sont priées de ne pas envoyer de fichiers PDF car ceux-ci ne peuvent être facilement convertis pour être téléchargés dans la base de données sur le commerce CITES.
6. Les Parties sont priées de ne pas utiliser de séparateurs pour les milliers dans leurs rapports, et d'utiliser comme séparateur décimal soit une virgule, soit un point, de manière cohérente dans tout le rapport, pour que les quantités puissent être correctement interprétées lorsque le rapport sera converti au format approprié pour le téléchargement dans la Base de données du commerce CITES.
7. Tout fichier contenant un rapport dépassant 10 MB devra être « zippé » avant d'être envoyé par courriel. Pour les gros fichiers, les Parties sont également encouragées à utiliser des services de stockage en ligne, et à envoyer un lien de téléchargement partagé au Secrétariat et au PNUE-WCMC.

---

<sup>1</sup> Les Parties sont tenues de soumettre leurs rapports annuels requis en vertu des dispositions du paragraphe 7a de l'article VIII, au plus tard le 31 octobre suivant l'année pour laquelle ils sont exigibles et en conformité avec la version la plus récente des Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES distribuées par le Secrétariat.

<sup>2</sup> [http://trade.cites.org/fr/cites\\_trade](http://trade.cites.org/fr/cites_trade)

8. Pour aider les Parties à soumettre leur rapport, la Conférence des Parties, dans la Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP16) :

*PRIE EN OUTRE INSTAMMENT les Parties auxquelles la préparation et la soumission régulières des rapports nationaux posent des problèmes de demander l'assistance du Secrétariat pour les produire.*

Les Parties qui rencontrent des difficultés dans la préparation de leurs rapports sont invitées à contacter directement le PNUE-WCMC, qui a plus de 30 ans d'expérience de l'informatisation et de l'analyse des rapports. Bon nombre de Parties qui ont consulté le PNUE-WCMC dans le passé ont pu améliorer la production de leurs rapports et ont souvent réalisé des économies.

9. En saisissant les données dans la base de données sur le commerce CITES, le PNUE-WCMC note souvent des incohérences dans les rapports annuels, ou identifie des informations peu claires ou manquantes. Pour que ces problèmes puissent être résolus rapidement et efficacement, le Secrétariat a suggéré au PNUE-WCMC de contacter directement – lorsque cela est possible – l'organe de gestion de la Partie concernée. Le Secrétariat apprécierait que les Parties répondent rapidement aux demandes de clarification émanant du PNUE-WCMC, afin que la base de données sur le commerce CITES puisse être aussi exacte et à jour que possible.
10. Les Parties qui soumettent leurs rapports annuels directement au PNUE-WCMC sont priées d'envoyer au Secrétariat une copie de la note de transmission, afin que celui-ci puisse noter que le rapport a été transmis, conformément au paragraphe 7 de l'article VIII de la Convention.
11. Toute Partie ayant des questions sur le format de rapport annuel ou qui n'est pas sûre d'utiliser un format compatible est instamment priée de prendre contact avec le Programme pour les espèces (Species Programme) du PNUE-WCMC.

Species Programme  
UNEP World Conservation Monitoring Centre  
219 Huntingdon Road  
CAMBRIDGE CB3 0DL  
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)1223 277314  
Email : [species@unep-wcmc.org](mailto:species@unep-wcmc.org)  
Web : <http://www.unep-wcmc.org/>

12. La présente notification remplace la notification aux Parties no 2006/005 du 12 janvier 2006.